



CONFERENCE DECRYPTAGES PAR PLANETEFACILITY

A l'instar de nos newsletters au ton libre, les conférences Décryptages par Planetefacility permettront à nos lecteurs de débattre à « bâtons rompus » et en petit comité avec 3 ou 4 experts. L'auditoire composé de Directeurs Immobilier et de Directeurs de Services Généraux, de tout acteur de la vie en entreprise, se verra proposer des thèmes permettant de mieux saisir les enjeux des évolutions des espaces tertiaires, de la réglementation, des modes de travail ; ceci, dans le souci d'une meilleure anticipation et d'une meilleure prise en compte des besoins de leurs collaborateurs pour améliorer confort et santé au travail.

CONFÉRENCE DU 14 SEPTEMBRE 2010

Attention ! Le nombre de places est limité. Nous ne pouvons garantir l'inscription sur place. Merci de votre compréhension.

Mardi 14 septembre 2010 de 8h30 à 10h

Au Café Procope, 13 Rue de l'Ancienne Comédie 75006 Paris

Métro : Odéon - Parkings : rue Mazarine ou rue de l'Ecole de Médecine

« Risques Psychosociaux : Que nous révèle l'espace ? »

Avec la généralisation de l'automatisation, voire, l'externalisation et la délocalisation des activités les moins qualifiées et les plus pénibles, l'avenir des conditions de travail ne pouvait qu'atteindre le bleu horizon d'une amélioration continue inscrite dans l'histoire du progrès technique et social. C'était compter sans une « loi » selon laquelle toute innovation porte en elle de nouvelles hypothèses de catastrophe. Avec la réduction du temps de travail, la qualité totale et le management par objectifs, les risques psychosociaux ?

Si les origines du mal sont encore en discussion, le fait est socialement avéré. Son étiologie, la compréhension des causes et facteurs des pathologies associées sont de mieux en mieux cernées. La perception d'une incapacité à répondre à des exigences relativement aux moyens ou capacités dont on dispose, doublée d'une absence de soutien des collectifs (et des proches), produisent des tensions psychiques mais également physiologiques, lesquelles favorisent les comportements addictifs, les dépressions, au pire les suicides, mais également, d'un point de vue de santé publique, la multiplication des Troubles Musculo Squelettiques (TMS), devenus de loin la première cause d'arrêt du travail.

Si les conditions de travail (ergonomies des postes, pénibilités et environnements) s'améliorent lentement, il n'en va pas de même pour les conditions du travail (horaires atypiques, tensions, conflits, précarité...). Parmi elles, il est encore un angle mort, largement déserté par les fonctions RH et les théories managériales. C'est l'espace de travail qui connaît des évolutions rapides, aussi bien du fait des technologies que des enjeux d'optimisation des coûts, et maintenant, de l'écologie. L'open space est en question, non sans raisons, mais sans solution évidente. Le phénomène n'est pas cantonné à l'univers du travail, mais la responsabilité des employeurs est maintenant clairement engagée.

Si l'espace n'explique ni ne recèle évidemment des solutions simples, il est un révélateur, une grille d'analyse. Structurant des perceptions et produit des représentations, levier de production et objet d'optimisation, il est en jeu et enjeu de management. Encore faut-il le regarder avec les lunettes adaptées.

C'est ce que tenterons de vous proposer les témoins et experts invités :

- Elisabeth Pelegrin Genel – Auteure de « Des souris dans un labyrinthe » publié cette année aux éditions La Découverte
- Thomas Zuber – Co auteur de « L'open space m'a tuer »
- Raja Safouane – Psychanalyste
- Joachim Richard – Ancien enseignant de l'école Boule
- Xavier Baron – Expert Rh et sociologue d'entreprise

Conférence animée par Christian Kostrubala, Directeur de la publication Planetefacility.



Notre prochain rendez-vous : Conférence du 14 SEPTEMBRE 2010

Mardi 14 septembre 2010 de 8h30 à 10h

Attention ! Le nombre de places est limité. Nous ne pouvons garantir l'inscription sur place. Merci de votre compréhension.

Adresse :

CAFÉ PROCOPE, 13 Rue de l'Ancienne Comédie 75006 Paris

Métro : Odéon - Parkings : rue Mazarine ou rue de l'Ecole de Médecine

Organisation et inscription :

L'agence événementielle Empresarial est en charge de l'organisation des conférences Décryptages par Planetefacility.

La participation aux frais s'élève à 45€ TTC par personne, (20€ TTC Presse uniquement),

ce qui inclut la participation à la conférence ainsi que le petit-déjeuner.

Pour confirmer, merci de renvoyer le bulletin d'inscription ci-dessous complété accompagné d'un chèque à l'ordre d'Empresarial et de l'adresser à :

Empresarial, 6, rue du Clos du Verger, 78400 Chatou.

Votre participation sera validée à réception du règlement.

inscription



Société

Nom

Prénom

Fonction

Adresse

Ligne directe

Portable

Mail

Date

Signature

Tampon

CONFERENCES DECRYPTAGES : CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1/ Application des conditions générales de vente :

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations liées à la participation aux conférences « Décryptages par Planetefacility », organisées par Empresarial, pour le compte de Planetefacility.

Ces conditions générales de vente sont adressées au client en même temps que le bulletin d'inscription valant devis, pour lui permettre d'effectuer sa réservation. Toute réservation implique donc de la part du client l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions, à l'exclusion de tout autre document tels que prospectus, documents commerciaux etc. En cas de contradiction entre les dispositions figurant au devis signé par le client et celles figurant aux présentes CGV, les dispositions du bulletin d'inscription sont seules applicables.

2/ Réservation :

* Formation du contrat : la participation est enregistrée et le client engagé dès réception par la société du bulletin d'inscription dûment daté et signé par le client, valant acceptation des CGV.

* Garantie de la réservation : le bulletin d'inscription dûment daté et signé devra être accompagné du paiement visé au dit bulletin. A défaut de versement de la somme dans le délai imparti, la société ne garantit pas la disponibilité de la réservation. Seule une confirmation écrite de la commande vaudra engagement de sa part.

Il est précisé ici que la restauration et autres prestations non consommées dans le cadre d'un forfait ne peut donner lieu à minoration du prix.

3/ Annulation :

La facturation étant faite sur la base des prestations réservées, le client est invité à prêter la plus grande attention aux conditions d'annulation ci-après.

Les annulations doivent être adressées par écrit à la société Empresarial.

En cas de notification d'annulation reçue plus de 15 jours avant la conférence, l'acompte sera restitué au client. En cas d'annulation reçue plus de 8 jours avant la conférence, la société ne restituera que la moitié du montant à titre d'indemnité. En cas de notification d'annulation reçue moins de 8 jours avant la conférence, le client devra régler la totalité du montant de la prestation réservée.

4/ Délégement :

En cas de non-disponibilité de l'établissement devant recevoir la manifestation ou en cas de force majeure, la société se réserve la possibilité d'annuler voire de réaliser la manifestation dans un établissement de proximité et de catégorie équivalente pour des prestations de même nature, les frais inhérents au transfert restant à la charge du client, la société ne pouvant être recherchée en paiement d'une quelconque indemnité.

En cas d'annulation de l'événement du fait des organisateurs, les frais d'inscription, déduction faite des frais engagés et non remboursés par les différents fournisseurs de l'organisateur, seront remboursés.

5/ Prix :

Les tarifs sont exprimés dans la monnaie du pays où doit se dérouler la prestation. Les tarifs confirmés au bulletin d'inscription sont fermes.

6/ Modalités de règlement :

Pour assister à la conférence « Décryptages par Planetefacility », un chèque du montant TTC, précisé au bulletin d'inscription, doit être adressé à la société Empresarial au 6, Clos du verger 78400 Chatou. Il devra être accompagné du bulletin d'inscription dûment complété, daté et signé.

7/ Autorisations photographiques, films et enregistrements audio :

Le client est prié de ne pas réaliser de photographies ni de films, ni d'enregistrements durant la conférence, sauf demande expresse adressée à Empresarial et acceptée par celle-ci.

Il accepte par ailleurs d'être filmé, photographié et/ou enregistré pendant la conférence. Il autorise Empresarial et Planetefacility à divulguer, à utiliser, à reproduire, à représenter et à publier lesdites photographies, films et enregistrements dans les différents dossiers de presse, plaquettes, brochures, documents de quelque nature que ce soit, supports (y compris les supports par voie d'affichage et web), prospectus, tant institutionnels que commerciaux qui seraient conçus, édités, réalisés, utilisés par Empresarial pour le compte de Planetefacility ou par Planetefacility lui-même, en vue d'assurer la présentation et la promotion de ces activités via la communication autour de ces conférences, et à procéder aux adaptations nécessaires de ces photographies, films et enregistrements, en fonction des supports utilisés.

8/ Ivresse publique :

Il est rappelé que la société organise des conférences petit-déjeuner dans lesquelles l'alcool n'est pas inclus. Le client reconnaît être parfaitement informé de cette clause et s'il en consomme, le prendra à sa charge et en prendra la responsabilité. Dès lors la société ne saurait être tenue responsable de toutes conséquences dommageables aux participants à la manifestation, ou à des tiers, du fait de leur éventuel état d'ébriété.

9/ Assurance détérioration, casse, vol :

En aucun cas, la société ne pourra être tenue pour responsable des dommages de quelque nature que ce soit, en particulier, l'incendie et le vol, susceptible d'atteindre les objets personnels des participants à l'occasion de la manifestation. Le cas échéant, la garde des biens et matériels sera uniquement assurée dans les vestiaires surveillés par le personnel de l'établissement recevant la manifestation et la société Empresarial ne pourra être tenue pour responsable des vols ou dommages, de quelque nature qu'il soit.

10/ En cas de litige :

Le Tribunal compétent est celui du siège de la société EMPRESARIAL.